

OMPI



SCP/13/7
ORIGINAL : anglais
DATE : 27 mars 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

Treizième session
Genève, 23 - 27 mars 2009

RESUME PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La treizième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par le président, M. Maximiliano Santa Cruz (Chili). Le directeur général, M. Francis Gurry, a souhaité la bienvenue aux participants. M. Philippe Baechtold (OMPI) a assuré le secrétariat.

Point 2 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour révisé

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCP/13/1 Prov.2) sous réserve de l'adjonction d'un point concernant la conférence de juillet 2009, qui a été inséré dans la version finale (document SCP/13/1).

Point 3 de l'ordre du jour : accréditation d'observateurs

3. Le SCP a approuvé l'accréditation du Royal Institute of International Affairs (Chatham House) en qualité d'observateur *ad hoc* (document SCP/13/6).

Point 4 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport sur la douzième session

4. Le comité a adopté le projet de rapport sur sa douzième session (SCP/12/5 Prov.) tel qu'il était proposé, avec une modification apportée dans son annexe.

Point 5 de l'ordre du jour : rapport sur le système international des brevets

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/12/3 Rev.2 et SCP/12/3 Rev.2 Add.

6. Le SCP est convenu que le document SCP/12/3 Rev.2 pourrait encore faire l'objet d'une discussion lors de la prochaine session du SCP. Si des observations ultérieures devaient être reçues des États membres, les annexes II et III du document seraient actualisées en conséquence.

Point 6 de l'ordre du jour : études préliminaires sur certaines questions

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/13/2, 3, 4 et 5. De nombreuses délégations ont déclaré que ces documents constituaient une bonne base de discussion et ont demandé des détails et des précisions sur diverses questions qui y étaient traitées.

Point 7 de l'ordre du jour : délibérations concernant la conférence de juillet 2009

8. Le comité a approuvé la tenue d'une conférence en juillet 2009 comme cela a été proposé lors de la douzième session du SCP. Le président du SCP et le Secrétariat conduiront conjointement des consultations non limitatives avec tous les États membres sur le programme de la conférence, qui comprendra les questions relatives à la santé, à l'environnement, au changement climatique ou à la sécurité alimentaire.

Point 8 de l'ordre du jour : travaux futurs

9. À la suite d'une proposition du président, le comité
 - a) a réaffirmé que la liste non exhaustive de questions recensées lors de la douzième session du SCP tenue en juin 2008 pourrait encore être développée et discutée lors de sa prochaine session, et a décidé de faire figurer deux autres questions sur cette liste : "brevets et environnement, notamment en ce qui concerne le changement climatique et les sources d'énergie de remplacement" et "systèmes de gestion de la qualité des brevets"¹;
 - b) est convenu que les documents SCP/13/2, 3, 4 et 5 pourraient encore faire l'objet de discussions et de commentaires lors de la prochaine session du SCP;

¹ Voir liste révisée ci-jointe.

c) a décidé que cinq études seraient réalisées comme suit, compte tenu des interventions des membres :

i) le Secrétariat commandera à des experts extérieurs une étude sur les exclusions, les exceptions et les limitations axée, de manière non exclusive, sur des questions suggérées par les membres telles que la santé publique, l'enseignement, la recherche et l'expérimentation, et la brevetabilité des formes de vie, notamment du point de vue de la politique des pouvoirs publics et du développement socioéconomique, compte tenu du niveau de développement économique;

ii) le Secrétariat établira un document de réflexion sur les solutions techniques visant à améliorer l'accès à l'information en matière de brevets et la diffusion de cette information;

iii) le Secrétariat étoffera l'étude préliminaire sur le privilège du secret professionnel (document SCP/13/4) pour prendre en considération la situation actuelle dans ce domaine, en tenant compte du point de vue des diverses parties prenantes et en faisant appel, au besoin, à des experts extérieurs;

iv) le Secrétariat établira des études préliminaires sur les deux sujets supplémentaires figurant dans la liste non exhaustive de questions convenue lors de la douzième session du SCP : "transfert de technologie" et "systèmes d'opposition".

d) Le Secrétariat présentera les études au début de chaque réunion.

e) Plusieurs délégations ont signalé l'importance de l'engagement à l'égard des travaux du comité et, ce faisant, ont souligné qu'il fallait que les études soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le comité a demandé au Secrétariat d'établir une estimation des dépenses afférentes à la traduction des études.

10. Le Bureau international a informé le SCP que sa quatorzième session se tiendrait en principe du 9 au 13 novembre 2009, à Genève.

11. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP fassent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa session suivante.

12. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[L'annexe suit]

ANNEXE

LISTE DE QUESTIONS

(dans l'ordre où elles apparaissent dans le document SCP/12/3)

Incidences économiques du système des brevets

Transfert de technologie

Politique de concurrence et pratiques anticoncurrentielles

Diffusion de l'information en matière de brevets (y compris l'inscription des licences)

Normes techniques et brevets

Autres modèles d'innovation

Harmonisation des notions fondamentales relatives aux conditions de fond de la brevetabilité (p. ex. état de la technique, nouveauté, activité inventive, application industrielle, divulgation)

Divulgation des inventions

Base de données des rapports de recherche et d'examen

Système d'opposition

Exceptions relatives à l'objet brevetable

Limitations des droits

Exception en faveur de la recherche

Licences obligatoires

Systèmes de gestion de la qualité des brevets

Le privilège du secret professionnel

Brevets et santé (y compris épuisement des droits, Déclaration de Doha et autres instruments de l'OMC, cartographies des brevets)

Lien entre le système des brevets et la CDB (ressources génétiques/savoirs traditionnels/divulgation de l'origine)

Lien entre les brevets et les autres questions d'intérêt général

Brevets et environnement, notamment en ce qui concerne le changement climatique et les sources d'énergie de remplacement